



Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi de 1901

Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

Bulletin de liaison

N° 32 - FÉVRIER 1992

LES INSTRUMENTS D'URBANISME DES "PENTES" DE LA CROIX-ROUSSE

Cette année, notre association concentre son action sur le 1er arrondissement et plus particulièrement sur les Pentes de la Croix-Rousse où nous intervenons depuis 1986.

En effet, la ville de Lyon, pour contrôler les "dérapages" des Associations Foncières Urbaines Libres (AFUL) a créé une commission technique.

Nous sommes présents lors des visites de cette commission technique et sociale.

Face aux différents problèmes de ce quartier, la ville de Lyon a mis en place un Développement Social du Quartier (D.S.Q.), une Zone de Protection du Patrimoine Architecturale et Urbain (Z.P.P.A.U.). Ces instruments sont en complément des règles dictées par le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Ainsi face à cet amoncellement de textes législatifs, notre association propose un CHANTIER DE JEUNES. Ce chantier sera de concert avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), la Conservation Régionale du Patrimoine et l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.).

Cette action s'effectuera sur le "fameux" escalier de l'immeuble situé : 4 Rue de Thou et traboulant avec le 5 Petite Rue des Feuillants.

Aujourd'hui, nous mettons tout en oeuvre.

Notre prochain bulletin vous tiendra informé de son déroulement, pour le succès de cette opération.

LE PRESIDENT
JP DRILLIEN

ASSEMBLEE GENERALE 1991

Notre Assemblée Générale annuelle se déroula le vendredi 20 Décembre 1991 au coeur de la ville, dans un lieu dont le nom est tout un symbole pour Lyon : la Condition des Soies.

Le Président, Monsieur GATEAU, ouvrit la séance en présentant au nom de tous nos remerciements pour l'accueil qui nous était réservé.

Puis, il proposa la lecture des rapports moral et financier avant de procéder à l'élection des membres au Conseil d'Administration:

Le rapport moral présenté par Mme GIRAUD fut adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport financier lu par Mme ROUX-DUPLATRE. Ce dernier, bien que montrant un solde positif, révéla quelques inquiétudes sur la perte d'adhérents de l'association et la reconduction de la subvention accordée par la ville.

Monsieur GATEAU rappela alors, en le regrettant, que des propositions d'études, comme celle de l'Hotel Dieu, n'ont pas été retenues en leur temps et que, outre la disponibilité budgétaire de S.E.L., elles sont maintenant d'actualité.

Pouvant être élus pour 3 ans au C.A. Melle GRASSIS, Messieurs BONNARD, Jean-Luc CHAVENT et LUDIN ont eu leurs candidatures adoptées.

Enfin, un débat s'intaura. Deux thèmes ont largement été évoqués: l'affichage sauvage et la circulation.

Ce fut l'occasion de rappeler une des vocations de S.E.L. : améliorer l'environnement dans le respect de la réglementation, ce qui n'exclut pas toute proposition nouvelle en la matière.

Allocution de Monsieur FRANCESCHINI, Architecte des Bâtiments de France :

Monsieur FRANCESCHINI articula son exposé autour de 2 thèmes : la mission de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et les périmètres de restauration Immobilière (PRI).

L'ABF est un fonctionnaire des services de l'Equipement, mais dépend également du Ministère de la Culture.

- * Dans le Rhône: 9 personnes, dont 2 ABF, se partagent la tâche d'examiner tout projet touchant au patrimoine du département. Le territoire étant vaste, il est difficile de tout examiner.

- * En ce qui concerne le volet plus culturel de sa mission, l'ABF émet des avis sur l'environnement externe des monuments historiques et ce dans un rayon de 500 m.

Le cadre juridique du patrimoine évolue :

- * Une loi de 1913, issue du XIXème siècle, a jeté les bases de la notion de patrimoine.

- * A cela, il faut ajouter la loi sur les sites qui oblige à prendre en compte un site, qu'il soit naturel ou urbain. Parmi les sites classés, on a essentiellement des sites naturels (exemple: l'Ile Barbe), le site inscrit regroupe quant à lui, un ensemble de paysages différents.

* La loi MALRAUX (1962) concerne les Secteurs Sauvegardés. Cette appellation regroupe, à la fois, la notion de sauvegarde et l'action de mise en valeur. Elle existe essentiellement dans un tissu bâti ancien et très dense, elle se substitue au POS. En France, il y a 80 Secteurs Sauvegardés dont celui du quartier du Marais à Paris ou encore la Ville de Sarlat. Celui du Vieux Lyon existe depuis 1964 et a été approuvé en 1985.

Le secteur sauvegardé recouvre une notion très fine de restauration et s'accompagne d'une étude très poussée du quartier.

L'A.B.F. émet un avis de conformité pour tous travaux engagés, à l'extérieur comme à l'intérieur. Depuis sa création, et parallèlement à l'évolution des mentalités, l'étude d'un secteur sauvegardé prend en compte non seulement le bâti, mais aussi son environnement.

* La création des ZPPAU, ou Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, date de la loi de décentralisation de 1983. L'Etat y a marqué son intérêt pour le patrimoine tout en permettant une collaboration étroite avec les communes. Les ZPPAU viennent en complément du POS. Elles ont le double avantage de s'adapter à n'importe quel cas de figure par l'élargissement du périmètre des 500 m.

Un espace est donc analysé dans son ensemble ; son étude débouche sur l'élaboration d'un cahier de recommandations qu'accompagnent un plan et un règlement restreint.

Le village de Salles en Beaujolais, avec son cloître et ses maisons abbatiales, est un exemple de ZPPAU ; celui des pentes de la Croix-Rousse est récent.

Dans ces propos, on a pu voir que la conception même du mot patrimoine s'élargit. La question restant en suspend est alors celle-ci : "jusqu'où peut-on aller?"

Le Périmètre de Restauration Immobilière ou PRI est une technique de restauration de réhabilitation des immeubles. Il ne s'agit en aucun cas de reconstruction du bâti.

Dans les opérations de restauration immobilière, la collectivité publique ne prend pas d'initiative. Seuls les propriétaires privés, le plus souvent regroupés en une association syndicale (ou AFUL) décident de transformer les conditions d'habitabilité d'un immeuble (remise en état ; modernisation, etc...).

Le PRI permet d'obtenir des avantages fiscaux par le biais des AFUL. Ces AFUL ont été initialement créés pour inciter les propriétaires à restaurer leur patrimoine très dégradé. Les logements doivent ensuite être loués, et accompagnés d'un conventionnement de 9 ans. Mais un effet pervers s'est peu à peu installé : "l'institution des afuleurs".

Après délimitation et création d'un PRI, le Prefet ordonne une enquête publique tandis que l'A.B.F. émet un avis général.

A Lyon, les quartiers St Georges, St Jean et des pentes de la Croix-Rousse (1986) intègrent des PRI. A ce sujet et en réponse à une remarque émise sur le caractère quelque peu tardif d'une telle opération à la Croix-Rousse, Mr FRANCESCHINI estima que de nombreux immeubles restaient à restaurer.

Après un débat riche en remarques, Monsieur GATEAU remercia vivement Monsieur FRANCESCHINI pour son exposé.

Marielle GIRAUD

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 1991

Notre ultime réunion de l'année eu lieu le 5 Décembre à la Mairie du 9ème arrondissement où Madame MOLLARD, Maire de l'arrondissement, nous accueillit.

Monsieur GATEAU nous donna tout d'abord quelques informations :

- La nouvelle organisation de la circulation dans la Presqu'île que complète la navette rapide, semble donner satisfaction.
- Les travaux de ravallement de la façade du lycée Ampère sont achevés.
- Mais rien n'est totalement terminé autour de l'église St Nizier ; le parvis a été peu élargi.
- Les projets de transformation des bâtiments de la Manufacture des tabacs en une Université avancent.
- A partir du 8 Décembre de nouveaux monuments et places seront éclairés.
- L'association ADEMIR nous envoya un document sur son projet d'une "péniche de découvertes" pour les enfants touchant tous les domaines de l'environnement, le sujet débordant un peu de sa vocation, S.E.L ne donnera pas suite à une participation au projet.

Le thème de cette soirée étant celui des travaux d'aménagement dans le 9ème arrondissement, le Président souligna que S.E.L., en dehors de M. MAYNARD, n'était pas assez présente.

Mme MOLLARD prit donc la parole pour nous entretenir et dialoguer à "bâtons rompus" sur les projets d'urbanisme de son arrondissement.

Propos de Mme MOLLARD :

Le 9ème arrondissement est composé de quartiers variés, avec leurs problèmes propres. Les projets d'aménagement doivent s'intégrer dans un programme d'ensemble. Les travaux prévus ou en cours sont source de gêne pour les habitants ou les commerçants. Mais ils ont pour but de redynamiser le tissu économique, de mettre fin à l'asphyxie due à la densité du trafic routier, d'apporter enfin une nouvelle qualité de vie.

L'Industrie l'Ile Barbe, St Rambert et le plateau, La Duchère, Gare de Vaise, Place Valmy, le site de l'ancienne Rhodia sont autant de noms, de quartiers représentatifs d'un même arrondissement.

Le quartier de l'Industrie sera prochainement pourvu d'un vaste projet d'urbanisme. Le but est d'utiliser l'atout de la présence de la Saône en dégagant notamment ses quais des entreprises et de la circulation, en les déplaçant vers l'arrière. Plus en amont, les travaux de la pointe Sud de l'Ile Barbe démarreront au printemps 1992 (lieu d'accostage, passage piétonnier, qualité des matériaux, terrasses pour les restaurants).

Un comité de pilotage étudie, par ailleurs actuellement, l'aménagement de la Place Valmy. Sa prochaine réunion aura lieu au mois de janvier 1992. La futur station de métro sera installée sur l'îlot des Tanneurs ; la conception de la place elle-même n'est pas encore retenue.

Un peu plus loin, le site de l'ancienne Rhodia et ses alentours n'a pas encore trouvé sa nouvelle image.

Compte tenu par exemple de l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur, suite à l'enquête publique, les travaux du tunnel St Pierre ont été reportés (sans doute après la réalisation du périphérique). Parallèlement, les fouilles archéologiques réparties sur 4 chantiers seront bientôt achevées. Les découvertes, bien que denses, confirmant une unité de vie ancienne, n'ont pas justifié un report de délais des travaux. Une journée "portes ouvertes" a été organisée fin novembre.

Le tissu urbain est notamment composé de liaisons différentes. L'évolution de leur usage aboutit à un engorgement.

Le trafic des camions est très important en ville. S'il est nécessaire aux activités, il est source de nombreuses nuisances.

Il n'est pas toujours facile d'imposer une décision en la matière. Cependant le Maire de Lyon a récemment montré sa volonté dans la présentation de l'accès au pont Edouard Herriot.

Le contournement Est de Lyon existe en partie. L'échéancier du périphérique ne peut être donné avec certitude, certains choix d'aménagements (ex: le péage) sont l'objet de litige (entre la ville et l'Etat).

En fin l'arrivée du métro un peu plus au coeur des quartiers est un facteur d'accélération des aménagements.

La station "gare de Vaise" devrait ouvrir à la fin de l'année 1995.

Quant à la liaison Gare de Vaise, La Duchère, définie en partie, elle se fera en site propre.

L'amélioration de la qualité de vie passe aussi par l'aménagement paysager. Les espaces verts sont un facteur certain d'embellissement.

La Commission de l'Arbre de la municipalité a pour souci de conserver les arbres le plus souvent possible, le sort des arbres de l'esplanade de la Gare de Vaise n'a pas été réglé.

Dans l'arrondissement, il n'y a pas de projets de grands espaces verts. Mais les travaux de valorisation des quartiers pourraient être l'occasion de créer des "coulées vertes" (le long de la Saône, dans le quartier de l'Industrie ?).

La Duchère est l'exemple d'un quartier assez bien fourni en espaces verts.

Monsieur GATEAU remercia chaleureusement Madame MOLLARD et son Adjointe chargée des espaces verts pour les éclaircissements et informations apportés sur l'aménagement complexe du 9ème arrondissement.

Marielle GIRAUD

LES ELEMENTS AU SERVICE DE L'EMBELLISSEMENT

Nous voulons, sous ce titre, rassembler quelques réflexions, dont certaines déjà abordées dans d'autres pages de ce même bulletin ou dans le cadre d'études menées par S.E.L antérieurement.

Il nous a en effet paru intéressant de regrouper quelques analyses relatives à des composantes de notre environnement que nous pouvons rattacher à ce que l'on appelle traditionnellement "les Eléments" : la terre, l'eau, l'air et le feu.

Ne touche-t-on pas là à un rapprochement classique et fondamental ?

La terre, nous l'avons abordée à plusieurs reprises, comme par exemple, lorsque nous avons fait part de notre souci pour une bonne utilisation de la matière. C'était le cas lorsque nous nous intéressions à la qualité des matériaux de construction et que nous préconisions de choisir le camp de solidité, de l'aptitude au vieillissement... C'était encore le cas lorsque nous nous intéressions à la couleur des revêtements de façades d'immeubles...

Il nous semble que dans ces domaines l'amélioration soit au rendez-vous.

La terre est certainement l'élément qui participe de la façon la plus évidente à l'embellissement de la ville avec les rôles joués dans l'Architecture, la sculpture, le mobilier urbain, les revêtements de sols,... dans tout ce que la cité présente de minéral et de modelé par la main de l'homme.

L'eau, nous l'avons prise en compte dans une étude s'intéressant au site du fleuve dans les quartiers centraux. La Ville de Lyon ne possède-t-elle pas là un atout considérable, avec ces plans d'eau en mouvement en son coeur ?

Il y a près de dix ans que les Municipalités successives écrivent y attacher la plus grande importance, sans arriver à transformer.

Nous avons fait des propositions élémentaires d'aménagements, des promesses auraient été faites, des voies ouvertes et au final, le bilan reste passable ; un centre nautique reste toujours abandonné neuf mois par an, un luxe que la cité semble pouvoir entretenir.

Aussi, pourrions-nous dire que l'eau coule sous les ponts sans que nos élus se mouillent.

L'eau est également à l'honneur dans les bassins et fontaines. Si l'on ne peut pas se plaindre d'abus dans le domaine de la création de ceux-ci, quelques réalisations ont ponctué timidement ces dernières armées.

Le bilan reste pâle, la source budgétaire sans doute un peu tarie.

L'air, bien que plus difficile à saisir, fait l'objet de préoccupations pour sa qualité. Pour ce qui est du visuel, sa présence remplit les vides laissés par les éléments précédents. Ces espaces, ces cavités, modèlent également la ville. Ils en sont des composantes essentielles qu'il convient de gérer au même titre que leurs compléments de matière. L'oeil aime en caresser les contours.

L'espace grand ouvert, sans cadre ni limites, ni frontières n'y est pas à sa place. Alors apprenons à gérer les formes des vides autant que le modelé de la matière.

L'air est aussi mouvement grâce aux vents qui l'animent. Là encore, il peut-être source de beau lorsqu'il fait flotter drapeaux et guirlandes. Il apporte une dynamique, variable et capricieuse, indépendante des trépidations humaines. Sachons l'utiliser plus souvent. Ne craignons pas d'innover dans ces objets qui captent ces mouvements de l'air en donnant un esprit de fête. Notre environnement urbain est loin de la saturation dans ce domaine.

Si quelque chose se trouve bien au carrefour de ces trois éléments que sont la terre, l'eau et l'air, c'est bien le végétal. Aussi comment ne pas profiter de ces quelques réflexions pour rappeler le besoin d'équilibre que peut satisfaire une politique ambitieuse et judicieuse en matière d'espaces verts et de plantations. Les propositions n'ont pas manqué dans ce bulletin là encore.

Le feu, enfin, a fait lui aussi l'objet de nos préoccupations. Nos efforts, nos exhortations, n'ont pas été vains.

En effet, si certains élus peuvent se vanter d'avoir éclairé la ville dans le cadre d'un "Plan Lumière", nous pouvons affirmer être des précurseurs en prodiguant quelques conseils. Ils ont été suivis dans le domaine de la mise en valeur des monuments, des édifices, des ponts,...

Comme nous l'avions souhaité, il a bien été fait appel à des spécialistes talentueux. Même si tout n'est pas parfait, les résultats sont globalement et largement appréciés, à juste raison.

Mais cette approche, rappelons le, n'est pas la seule voie à emprunter ; en effet, les sources de lumière à caractère commercial méritent également un développement pour l'embellissement de la Rue. N'y a t-il pas lieu d'organiser l'incitation par le biais de concours, de challenges et de promotions. Pourquoi la Municipalité ne négocierait-elle pas la complété des associations de commerçants, de manière un peu structurée. Faut-il préciser l'intérêt d'une source d'embellissement gratuite pour la Société ?

De même, les enseignes lumineuses à caractère publicitaire restent trop peu nombreuses aux abords des grandes voies routières, tant aux entrées de la ville qu'autour de notre Boulevard de Ceinture. Ce sujet a été traité par le Congrès de Civistas Nostra à Troyes. Voir moniteur des travaux publics du 20 Décembre 1991. Le centre urbain n'est pas le seul lieu à animer. Aussi, n'hésitons pas à encourager la mise en place d'enseignes de qualité, chaque fois qu'elles peuvent joindre l'agréable à l'utile. N'hésitons pas, là encore, à maîtriser le décor qui crée l'ambiance. Le gisement est énorme. Lançons, si nécessaire des offres aux publicitaires pour qu'ils proposent des compositions heureuses et gratuites.

Rappelons enfin, notre proposition d'une "base flottante fantastique" qui pourrait, à la surface du Fleuve, profiter des énergies de l'eau, du vent, du soleil, pour créer du mouvement, de la lumière, voir de la musique, en fonction de la météo ou du courant qui pourrait autrement dit vibrer au diapason des éléments.

Recherchons des artistes pour créer ce baromètre gigantesque, pour faire de Lyon, un centre d'intérêt et une référence dans le monde de la création.

Poussons les éléments dans le Camp de l'Embellissement. Donnons à notre ville le souffle d'audace qui lui permette de voler au dessus au niveau de la banalité.

UNE PORTE, UNE CROIX

Dans le bulletin de Novembre 1991, J. BONNARD évoque la place Joannes Ambre qui, de par sa situation géographique participe à une fonction de "Porte" de la cité.

Par définition, une "Porte", toute symbolique qu'elle soit, reste un élément notoire qui doit être remarqué de loin comme de près.

Pourtant de ce principe très sociologique, n'oublions cependant pas le chapitre de l'anecdotique, celui que l'on ne voit que de près mais dont on parle de loin, en un mot, les petites histoires de l'histoire.

Un jardin dans une cour, un mur peint, un escalier traboule, un gros caillou...

Dans ce domaine, il est un élément aujourd'hui disparu, qui, autrefois symbolisait tout un quartier et qui lui a même donné son nom : une Croix.

Primitivement en pierre rose, elle fut érigée au XVIème siècle à la suite d'une mission ordonnée par le Cardinal de Tournon, Archevêque de Lyon, pour détourner les fléaux d'hérésie et de guerres civiles.

Elle fut supprimée en 1881 par le Conseil Municipal de Lyon.

Parfaitement visible sur le plan scénographique de Lyon en 1550, la croix se situait exactement à l'emplacement de notre place J. Ambre actuelle.

Symboliser l'origine d'un nom, est-il moins important que de symboliser la porte de la cité qui porte ce nom ?

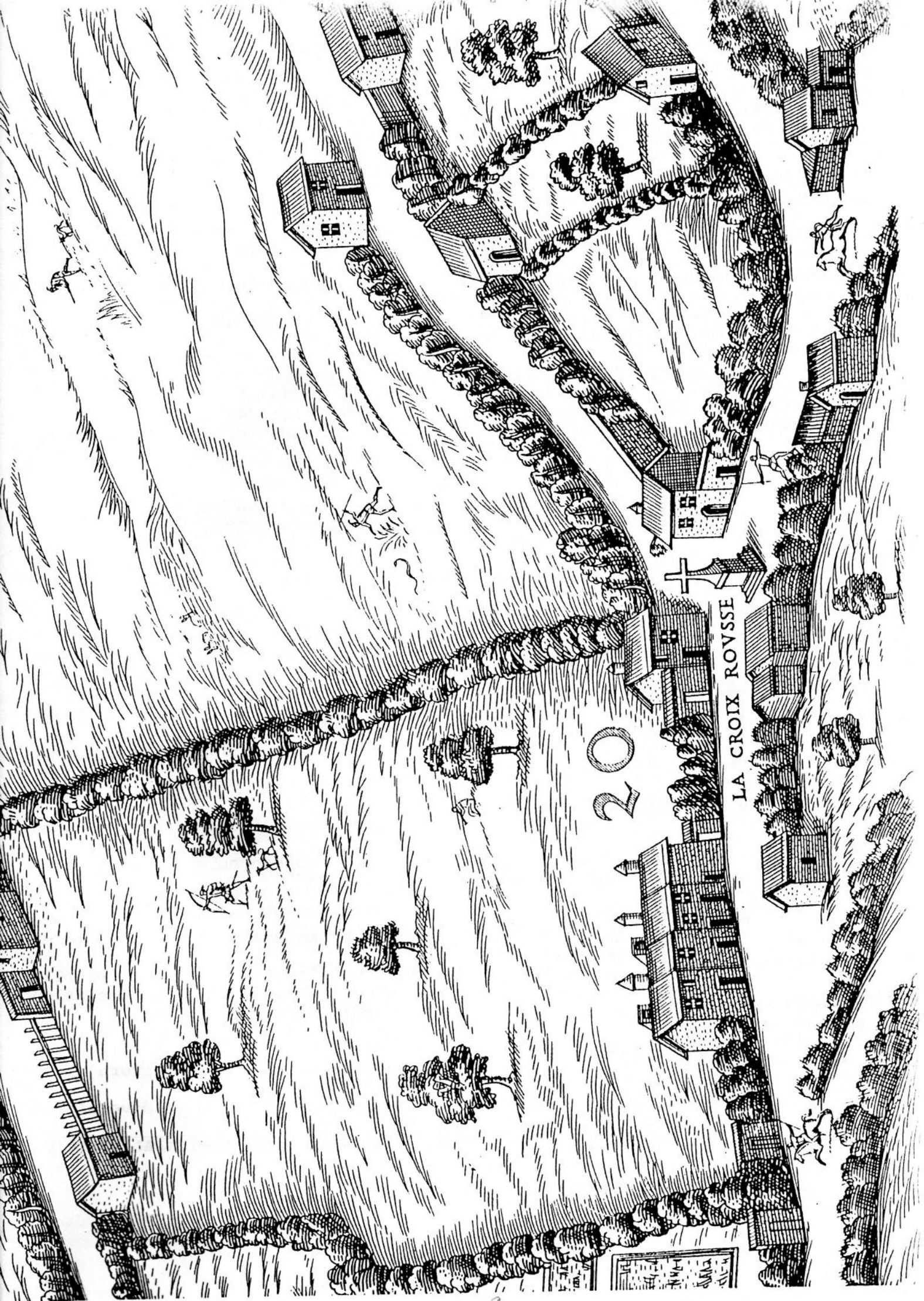
Eriger une nouvelle croix sur une place de parking. Une dépense légère pour un symbole chargé d'histoire.

Un clin d'oeil à l'Architecture urbaine.

Jean-Luc CHAVENT

FEVRIER 1992

Sources historiques : RUES DE LYON de Louis MAYNARD
Extrait du plan scénographique de Lyon au
XVIème siècle.



L'ACTUALITE DONT ON PARLE

(fin 91 - début 92)

L'AGGLOMERATION DE DEMAIN

- Le Schéma Directeur à l'ordre du jour (P:3/01, BMO:12/01)
Le "Oui...mais" Villeurbannais (P:17/01)
La Feyssine au détour du SDAU (P:21/01)

LA PRESQU'ILE

- Rhône et Saône en Presqu'Ile : Quel futur ? (P:18/11)
- Aménagement de la Place Antonin Poncet : vue sur le Rhône dans un An (P:7/12)
- Où en est la ZAC Perrache Quais de Saône? (et son père)(P:4/11)
- Cinq projet pour ressusciter les Terreaux (P:17/12)
Place des Terreaux : le jury diffère son choix (P:21/01)
- Nouveau Palais Saint Pierre (P:1/02)

LES PENTES DE LA CROIX-ROUSSE ET LE PLATEAU

- La Croix-Rousse sur la bonne pente (LF:14/01)
Le logement social gagne du terrain (LF:13/01)
- Une place (Flammarion) et un groupe scolaire comme neufs (P:14/12)

VAISE

- Projet de ZAC sur le secteur de Vaise, Place Valmy.
Demande de mise en élaboration du PAZ (BMO:12/01).

PART-DIEU

- Part-Dieu : La seconde mi-temps (P:9/01)

VILLEURBANNE

- Avenue Henri Barbusse : promenade pour un piéton roi (P:7/01)
- Place Charles Hernu : l'ovale se referme ("Cap 2000")(P:22/01)

GUILLOTIERE / MONPLAISIR / BACHUT

- Modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC, Berthelot-Garibaldi (BMO:22/12)
- Pose de la première pierre de la Cité des Entreprises, Avenue Mermoz (P:8/11)

L'ENVIRONNEMENT URBAIN

- Vers une limitation de l'Affichage Publicitaire (réunion UCIL) (P:11/12)
- Mobilier Urbain, désignation des concepteurs retenus après appel d'offres avec concours (BMO:15/12)

LES ORGANISMES

- Création de l'Institut Européen d'Urbanisme (Charles Delfente et Jean Pelletier) (P:23/11)
- Ecole des hautes Etudes Urbaines va s'installer à Lyon (P:6/12)
- Création d'une Antenne Rhône Alpes de l'Association "Architectes Maîtres d'Ouvrage" (AMO) (P:22/11)

LES PERSONNES

- Michel RIVOIRE quitte la Ville (Urbanisme et Architecture) pour la Région (P:28/11)
- René GAGES : une oeuvre architecturale féconde et diversifiée (P:9/01)

P = PROGRES - LF = LYON FIGARO - BMO= BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

NE SOYONS PAS LES DERNIERS A PARTICIPER AU SAUVETAGE DE FOURVIERE

Depuis plusieurs semaines, la presse locale, régionale et même nationale, se fait l'écho de l'appel au secours lancé par la COMMISSION de FOURVIERE pour des travaux de sauvegarde à engager d'urgence à la Basilique.

Un récent montage de la télévision régionale nous a même montré la disparition de FOURVIERE du paysage lyonnais...

Sans aller jusqu'à cette vision catastrophique, les craintes de la COMMISSION de FOURVIERE, propriétaire et gestionnaire de la Basilique se révèlent fondées : Le célèbre "choin", calcaire extrait dans la région de VILLEBOIS (Ain), et qui a été utilisé depuis plusieurs siècles pour les principaux édifices lyonnais, résiste de plus en plus mal aux attaques de la pollution urbaine, et certaines parties sculptées se détachent et menacent les visiteurs.

Des mesures d'urgence s'imposent, synonymes de frais importants, que les experts consultés par la COMMISSION de FOURVIERE ont chiffrés à 3 Millions de Francs.

Bien que le Monument ne soit pas propriété de la Ville de LYON, il semble que le rayonnement qu'il donne à celle-ci, ainsi que les échanges qu'il favorise, doit conduire à une certaine prise en charge des frais par les Pouvoirs Publics... mais les décisions dans ce domaine sont toujours longues à prendre...

Alors, mobilisons-nous à titre individuel, et adressons nos dons, si minimes soient-ils, à la :

COMMISSION DE FOURVIERE

8, Place de Fourvière
69005 - LYON

CCP LYON 184 45 X

Adhérez à la SAUVEGARDE
ET EMBELLISSEMENT
DE LYON



COTISATION

Membre ADHERENT	130F
Membre BIENFAITEUR	
ou PERSONNE MORALE	700F
JEUNE-ETUDIANT	70F

17 RUE SULLY - 69006 LYON - TEL : 78.93.04.52

CREDIT LYONNAIS
Agence Le Parc
Compte N° 50 145 V

PROCHAINES REUNIONS

19 MARS 1992 :

Conférence par Mr B. DELAS de la SERL
Intervention de la SERL dans les pentes
de la Croix-Rousse.

LOCAL SERL

7, Place des Terreaux - 69001 LYON
à 18H30

19 MAI 1992 :

Conférence par Melle CLERC de la SERL
sur la ZAC de Perrache.

MAIRIE DU 2EME ARRONDISSEMENT

Entrée : Rue Bourgelat

2, Rue d'enghein - 69002 LYON
à 18H30

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

Président

Jean-Paul DRILLIEN
39, Rue Félix Jacquier
69006 - LYON
TEL : 78.93.04.52

Secrétaire

Marielle GIRAUD
14, Rue Pierre Corneille
69006 - LYON
TEL : 78.52.33.10

Trésorière

Claude ROUX-DUPLATRE
20, Rue de l'Oratoire
69300 - CALUIRE
TEL : 78.63.14.23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DECEMBRE 1991

Membres Fondateurs	Mr André DUCHER	25 bis, Quai Romain Rolland 69005 LYON - 78.37.30.90
	Mr Louis LUDIN	111, Rue de Sèze-69006 LYON 78.52.06.17
Président	Mr JP DRILLIEN	39, Rue Félix Jacquier 69006 LYON - 78.93.04.52
Vice Président Adjoint Urbanisme	Mr Louis BERNADAC	170, Bd de la Croix-Rousse 69001 LYON - 78.28.46.83
Vice Président Communication	Mr Jacques BONNARD	9, Bd de la Croix-Rousse 69004 LYON - 78.27.19.73
Vice Président Accueil Congrès	Mr Jean GATEAU	2, Bd des Belges-69006 LYON 78.93.11.78
Vice Président Urbanisme	Mr André MAYNARD	16, Quai Jayr - 69009 LYON 78.83.63.32
Secrétaire Générale	Mme Marielle GIRAUD	14, Rue Pierre Corneille 69006 LYON - 78.52.33.10
Trésorière	Melle ROUX-DUPLATRE	20, Rue de l'Oratoire 69300 CALUIRE - 78.63.14.23
Adjoint Communication	Mr Henry BERCHTOLD	21 ter, Av. Gal Leclerc 69160 TASSIN - 78.34.34.17
	Mme Anne Marie BERNARD	26, Chemin de Vassieux 69300 CALUIRE - 78.23.94.80
	Mr Jean-Luc CHAVENT	5, Montée de la Sarra 69009 LYON - 78.83.95.00
	Mr Pierre FRICAUDET	84, Rue Vendôme-69006 LYON 78.52.31.54
	Melle Madeleine GRASSIS	4, Bld Anatole France 69006 LYON - 78.93.03.25
	Mr Robert MEUNIER	16, Montée Soeur Vially 69300 CALUIRE - 78.23.26.49
	Mr Marcel MONTEIL	Le Grépon, 47, Av. Valioud 69110 STE FOY LES LYON 78.25.93.55